

Appel à intentions

Dispositif « Accueil de stagiaire(s) dans une structure de recherche » 2024

Guide du dispositif

Voté et piloté par la [Commission recherche](#) (délibération du 21 décembre 2023)

Modalités de dépôt, d'évaluation, de sélection et de financement

A. Objectifs de l'appel à intentions

La Commission de la recherche a souhaité déployer un nouveau dispositif pour répondre **aux demandes des directions de structures de recherche sur l'accueil de stagiaires, et renforcer ainsi le lien formation-recherche.**

Il concerne les projets de stage portés par les chercheurs, enseignants-chercheurs, personnel d'appui des laboratoires dont l'UT2J est tutelle principale ; aux enseignants-chercheurs d'UT2J des laboratoires IRIT, IMT, LEREPS et LERASS, ainsi qu'aux enseignants-chercheurs de l'IUT de Figeac, prêts à devenir encadrants.

Le dispositif est destiné aux étudiants de l'UT2J pour effectuer un stage dans les structures de recherche de l'UT2J.

Les modalités d'accueil sont définies dans une convention de stage.

B. Dotation financière 2024

Dans le cadre du dialogue de performance 2023, l'établissement a obtenu une enveloppe de 94500 euros pour accompagner/développer la mise en place de stages dans les laboratoires. Ce montant couvre le financement de 58 mois de stages.

Les stages sont gratifiés quelle que soit leur durée et seront effectués durant l'année civile 2024.

La structure d'accueil peut cofinancer le stage (pas d'obligation).

C. Processus de dépôt – Calendrier 2024

21 décembre 2023 vote du cadrage par la Commission de la Recherche

11 janvier 2024 ouverture de l'appel

2 février 2024, 12h clôture de l'appel

L'intention d'accueil est décrite dans un formulaire à compléter.

Les formulaires sont à renvoyer au service de la vice-présidence recherche (vp-cr@univ-tlse2.fr).

D. Processus de sélection

1. La direction de la structure transmet ses demandes après les avoir classées en fonction de ses priorités.
2. Instruction par le service de la vice-présidence recherche et la direction d'appui à la recherche.
3. Vote en Commission de la recherche le 15 février 2024.
4. Edition d'une liste principale et d'une liste complémentaire.
5. Annonce des résultats.

E. Critères d'éligibilité ou d'exclusion

Les services vérifieront, dans un premier temps, l'éligibilité de la demande :

- Inscription de l'étudiant en Master ou en L3
- Statut de l'encadrant

CONTACT
Pauline Melet
vp-cr@univ-tlse2.fr